



SÉLECTION CLONALE

14 clones agréés pour ce cépage : Vermentino B n°639, 640, 766, 795, 856, 876, 912, 913, 814, 915, 963, 964, 1081 et 1082. Tous les clones agréés ont fait l'objet d'études au CRVI. Matériel de multiplication disponible : standard et certifié (14 clones).

MINUSTELLU



AUX ORIGINES

Traditionnellement cultivé en Corse du Sud (Sartène et Ajaccio). En Corse on le nomme minustellu mais aussi Minustillu, Mustinellu.

DONNÉES RÉGLEMENTAIRES

Le minustellu est synonyme du Morrastel N qui est inscrit au « Catalogue officiel des variétés de vigne ». Il fait partie de l'encépagement AOP (sauf « Patrimoine » et « coraux du cap corse ») et IGP ile de beauté. Ce cépage est également inscrit aux catalogues d'autres pays membres de l'UE : Italie (nom officiel Cagnulari N), Portugal (Tinta muida), Espagne (Tintilla de Rota) et Malte (Graciano).

CARACTÉRISTIQUES CULTURALES

Phénologie : très tardif, assez sensible aux conditions de production. Sensible à la pourriture acide. Rendement moyen en coteaux. Port : érigé.

PROFIL SENSORIEL

Les vins issus du Minustellu sont très colorés, d'un beau rouge soutenu type cerise noire avec des reflets violacés, leur nez est expressif sans être exubérant, typé fruits noirs (mûre, myrtille), petits fruits rouges (cerise), fruits secs (amande) avec de légères notes épicées voire balsamiques (menthe) ou empyreumatique (cacao) et quelquefois florales (violette). En bouche, après une jolie « attaque » ils présentent de la « matière », les tanins sont présents mais souples et soyeux. Ce cépage peut être utilisé pur ou assemblé. Il renforcera alors la structure du Sciaccarellu et arrondira celle du Niellucciu sans que ses arômes ne modifient leur typicité. Le vin obtenu est plaisant, expressif et équilibré. En rosé, le Minustellu produira des moûts dont la couleur vive et soutenue pourra « rehausser » certains. Jus trop pâles. Non assemblé, il peut paraître légèrement vineux.

IDENTIFICATION MINUSTELLU

À l'extrémité du jeune rameau qui présente une forte densité de poils couchés. Aux jeunes feuilles de couleur rougeâtre orangé ou jaune à plages bronzées. Au rameau avec des entres-noeuds à stries rouges. Aux feuilles adultes de couleur vert foncé pentagonales ou orbiculaires à trois ou cinq lobes avec un sinus pétiolaire à bords chevauchants, des dents courtes à côtés rectilignes, une pigmentation anthocyanique des nervures faible ou moyenne, un limbe bulle légèrement révolté et à la face inférieure une densité moyenne des poils dressés et une densité moyenne à forte des poils couchés. Aux baies qui sont de forme arrondie.

